

Fiche d'information au Transfert Périnatal en Nouvelle Aquitaine

Madame,

Suite à un événement compliquant votre grossesse (transferts in utéro) ou juste après votre accouchement, un transfert est organisé vers un établissement qui dispose de moyens adaptés à votre prise en charge dans votre intérêt et celui de votre enfant.

Les professionnels de la région travaillent ensemble pour vous faire bénéficier de l'organisation des maternités et des services de néonatalogie de Nouvelle Aquitaine au sein du Réseau Périnatal Nouvelle Aquitaine.

Le transport est encadré par différentes équipes dans un souci de qualité et de sécurité pour votre prise en charge et celle de votre nouveau-né. Une continuité des soins est assurée entre les équipes.

Un contre-transfert vers votre maternité d'origine pourra s'envisager selon l'évolution de la situation médicale.

En France les maternités sont classées en trois types en fonction du niveau de soins qu'elles peuvent apporter aux nouveau-nés (*décret du 9 octobre 1988*). Cette organisation a pour but de vous orienter vous ou votre nouveau-né vers la structure la plus adaptée à votre/son état de santé.

TYPE 1 Unité d'obstétrique + Pédiatrie en maternité	TYPE 2 Unité d'obstétrique + Unité de néonatalogie (2A) + Soins intensifs néonataux (2B)	TYPE 3 Unité d'obstétrique + Unité de néonatalogie + Réanimation néonatale
Grossesses à bas risque et nouveau-nés sains	Grossesses à risque modéré Nouveau-nés modérément prématurés sans soins complexes	Grossesses à haut risque nouveau-nés grands prématurés ou nécessitant des soins complexes

MATERNITÉS DE LA NOUVELLE-AQUITAINE

